LISTE DES ABREVIATIONS

ACCS : Association de crédit à caution solidaire

ADéFi : Action pour le Développement et le Financement des micros entreprises

AECA : Association des caisses d'Epargne et de Crédit Autogérées

AGEPMF : Agence d'Exécution du projet Micro Finance

AIM : Association des Institutions de Micro finance non Mutualistes

APIFM : Association Professionnelle des Institutions Financières Mutualistes

APEM : Association pour la Promotion de l'Entreprise à Madagascar

BOA: Bank of Africa

BTM: Bankin'ny Tantsaha Mpamokatra

DAT: Dépôt à terme

CAE : Crédit Avec Education

CECAM: Caisse d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuelle

CEM: Caisse d'Epargne de Madagascar

CSBF: Commission de Supervision Bancaire Financière

DID: Développement International Desjardins

DSRP: Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté

EAM: Entreprendre A Madagascar

EPM: Enquête Périodique auprès des Ménages

FENU : Fonds d'Equipements des Nations Unis

GCV: Grenier Commun Villageois

IFM : Institutions Financières Mutualistes

IMFs: Institutions de Micro Finances

INSTAT: Institut National de Statistique

Kcal: Kilocalories

LVM: Location Vente Mutualiste

MAP: Madagascar Action Plan

OMD: Objectifs des Millénaires pour le développement

OTIV: Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola

PADR: Plan d'Action pour le Développement Rural

PMA: Pays Moins Avancés

PAMF: Première Agence de Micro Finance

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

SIDA: Syndrome d'Immino-Déficience Acquise

SIPEM: Société d'Investissement pour la Promotion des Entreprises à Madagascar

TIAVO: Tahiry Ifamonjena Amin'ny Vola

TPE: Toutes Petites Entreprises

VIH: Virus d'Immino- déficience humaine

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I: Revenu salariaux moyens nominaux par catégorie socio-professionnelle.
Tableau II: Le montant du crédit aux institutions financières mutualistes ou non à Madagascar.
Tableau III: Le droit d'adhésion et la part sociale.
Tableau IV: Activités des IMFs non mutualistes de 2002 au 31 Décembre 2006.
Tableau V: Evolution des activités IMFs mutualistes de 2002 au 31 Décembre 2006.
Tableau VI: Comparaison entre les institutions qui offrent un double service.
Tableau VII: Taux d'intérêt annuels pour le dépôt à terme (avant IRCM) en %.
Tableau VIII:Comparaison entre les institutions de micro-crédit.

TABLE DES MATIERES

Remerciement

Listes des abreviations

Listes des tableaux

Tables des matières

I N T R O D U C T I O N - 0 1

PARTIE I : LA NOTION DE PAUVRETE--02

Chapitre I Généralité sur la pauvreté--02

I- Définition --02

I-1- Selon le PNUD---02

I-1-1 Extrême pauvreté :---02

I-1-2 La pauvreté générale : --02

I-1-3 La pauvreté humaine : --03

I-2 Selon la banque mondiale --03

I-2-1 La pauvreté relative à la vie en société (la pauvreté sociale)---------------------------03

I-2-2 La pauvreté monétaire :--04

II- Caractéristique des pauvres à Madagascar. ---04

II-1 Forme de la pauvreté---04

I-1-1 La pauvreté rurale--05

II-1-2 La pauvreté urbaine.--06

II-2-Indicateur de mesure de la pauvreté.--07

II-2-1 l’état de privation des ménages en biens durables. ------------------------------------07

II-2-2 le seuil monétaire. ---07

II-2-3 Le seuil alimentaire.--07

II-2-4 au niveau d’instruction : le taux d’analphabétisme.-------------------------------------07

II-2-5 L’accès à l’eau potable et au service médical.--08

II-2-6 L’espérance de vie à la naissance. --08

II-3 Constat de la pauvreté à Madagascar.--08

II-3-1 bilan. --08

II-3-2 Causes de pauvreté.---09

CHAPITRE II : Les stratégies de la lutte contre la pauvreté. ---------------------------------13

I- Les luttes des pauvres ---13

I-1 Les pauvres de pauvres ---- 13
I-2 Les ouvriers non qualifié ---- 13
II- Le rôle du gouvernement.---- 13
II-1 La politique du gouvernement ---- 14
II-1-1 l'OMD (1990- 2015) ---- 14
II-1-2 Le MAP (2005 -2012)---- 15
II-1-3 Le PADR ---- 16
II-2 COMMENTAIRE : ---- 16

Partie II : LA MICRO FINANCE : description et analyse. ---- 18
Chapitre I : Présentation de la micro finance.---- 18
I - HISTORIQUE ETDEFINITION ---- 18
I-1 Avant 1990 ---- 18
I-2 De 1990 à 1995---- 19
I-3 Après 1995---- 20
II- IMPORTANCE DU CREDIT ET L'EPARGNE. ---- 20
II-1 Le rôle de l'épargne---- 20
II-2 L'importance du crédit---- 22
Chapitre II : Analyse d'accessibilité---- 25
I- Les conditions d'octroi du crédit ---- 26
I-1 Les institutions financières mutualistes---- 26
I-1- 1: OTIV---- 26
I-1-2 L'ADéFi ---- 27
I-1-3 CECAM---- 27
I-2- Les institutions non mutualistes ---- 28
I-3 Les nouvelles institutions de micro finance.---- 29
I-3-1 La PAMF---- 29
I-3-2 Le Micro-crèd ---- 29
I-3-3 L'accès Banque Madagascar ---- 30
II- Analyse d'accessibilité des pauvres ---- 30
II-1 Analyse comparative entre les 2 types des institutions de micro finance ---- 30
II-2 Etude comparative aux institutions qui collectent d'épargne et octroient du crédit - 33
II-3 Analyse d'accessibilité des pauvres aux institutions de micro crédit ---- 36

II-4 Problèmes rencontrés aux institutions de micro finances existantes------------------- 37
Chapitre III : Perspectives des solutions -- 39
I- Amélioration des services existants-- 39
I-1 le taux d'intérêt--- 39
I-2 La sensibilisation -- 39
I-3 Le nouvel service--- 40
II- autres : -- 40
II-1 La solidarité entre les paysans :-- 40
II-2 La recherche d'une petite activité : --- 41
C O N C L U S I O N - 42

INTRODUCTION

Rapport-Gratuit.com

INTRODUCTION

Actuellement, la lutte contre la pauvreté est le centre de discussion. La situation des pauvres est devenue plus grave et nécessite de trouver des solutions. La micro finance par Grameen Banque est une solution sensée résoudre ce problème en donnant des fonds d'investissement aux pauvres pour qu'ils puissent participer au développement économique du pays. Mais comme chaque pays a ses spécificités, l'accessibilité des pauvres à ce service mérite d'être analysée. Pour ce, il faudra connaître la profondeur et l'intensité de la pauvreté. D'où la problématique suivante : Est-ce que tous les Pauvres peuvent accéder aux services offerts par la micro finance ?

Le but de ce mémoire n'est pas de citer toutes les micros finances existantes à Madagascar ni de parler de toutes les facettes de la pauvreté mais de pouvoir aider les responsables à trouver les solutions plus adaptées aux problèmes de la pauvreté. Dans ce cas, définissons ce qu'on attend par « être pauvre », ensuite il nous faudra analyser les mesures déjà prises pour lutter contre ce fléau, enfin proposons quelques perspectives des solutions.

La méthodologie consiste à analyser les documents préexistants dans le centre de documentation comme l'INSTAT, dans les agences de micro finance qui s'y trouvent à Antananarivo et les données collectées par internet. La démarche se fait par la comparaison des conditions d'accès à des différents types de micro crédit tout en considérant la situation financière des pauvres.

Ainsi ce mémoire se divise en deux partie dont la première s'intitule La notion de la pauvreté et la seconde la micro finance : description et analyse d'accessibilité.

PREMIERE PARTIE :
LA NOTION DE LA PAUVRETE

PARTIE I : LA NOTION DE LA PAUVRETE

Chapitre I : Généralité sur la pauvreté

I- Définition

La définition du terme pauvreté est multiple. Celle-ci est différente selon des entités qui la définissent ainsi que selon le cadre d'étude à analyser. De plus l'intensité de la pauvreté n'est pas identique sur le plan international. Un pauvre à Madagascar n'a pas la même situation qu'un pauvre aux Etats-Unis. Mais en général être pauvre c'est une personne qui est dans une situation où on connaît une manque en soit. Il se pourra une manque en argent, en alimentation, en affection ;…….

I-1- Selon le PNUD

Le PNUD donnent 3 types de pauvreté comme :

I-1-1 Extrême pauvreté :

« ainsi une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas de revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels- habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux »[1] .C'est – à dire l'alimentation des pauvres ne contient pas une base calorifique nécessaire pour la croissance normale. Par le manque de ressource la personne pauvre ne satisfait pas ses besoins de subsistances c'est-à-dire les besoins en alimentation. Le revenu disponible pour chaque individu n'est pas suffisant.

I-1-2 La pauvreté générale :

« Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas de revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaire tels l'habillement, l'énergie et de logement- et alimentaire »[2] C'est un degré plus approfondi de la pauvreté. Il marque la manque ou insuffisance des besoins fondamentaux mais plus spécifique que la première. Un homme normal a besoins de nourriture, d'habillement et de maison à habiter. Ceux ci caractérisent le bien être de la population. La pauvreté générale se manifeste par le manque de bien être à cause de l'insuffisance de liquidité. Les pauvres n'ont ni activité ni travail rémunérateur ce qui explique leur

[1] Rapport Vaincre la pauvreté humaine (2000) du PNUD
[2] Rapport Vaincre la pauvreté humaine (2000) du PNUD

situation. On peut considérer plusieurs formes des chômages: comme la personne qui n'a pas d'emploie est chômeur et les personnes qui travaillent mais en minimum de temps dans une journée sont classés comme les sous emploies. Leurs argents ne permettent pas d'accomplir le bien être de leur famille.

I-1-3 La pauvreté humaine :

« …est présentée comme l'absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée »[3]. C'est le signe de la pauvreté qui touche l'éducation et la santé. Les indicateurs de mesure préconisés par le PNUD sont le taux de mortalité infantile, l'accès à l'eau potable de la population, l'espérance de vie, le taux de scolarisation, et la propagation de l'épidémie qui peut être guérie comme la diarrhée, le paludisme.

I-2 Selon la banque mondiale

Par la complexité de définir la pauvreté la banque mondiale n'a pas précisé le type de pauvreté qu'elle analyse. Mais on peut la classer comme suit :

I-2-1 La pauvreté relative à la vie en société (la pauvreté sociale)

Quand on parle de la pauvreté sociale, il est indispensable de voir tout d'abord la pauvreté dans le domaine de la santé, de l'éducation et enfin le manque de pouvoir.

- La pauvreté dans le domaine de la santé:

Dans ce domaine, elle est mesurée par le taux de mortalité infantile et celui de la mortalité des enfants moins de 5ans. Plus ce taux est élevé plus le pays en question est considéré plus pauvre. En bref, la santé définit la pauvreté.

- La pauvreté dans le domaine de l'éducation

Question éducation, elle, c'est à dire la pauvreté est mesurée par le taux d'inscription brut à l'école primaire ou le taux d'inscription net s'il est disponible. Contrairement au taux de mortalité cité ci dessus, plus le taux est faible plus le pays est pauvre.

- Le manque de parole ou manque de pouvoir (voicelesness)

Cette situation ne peut pas être quantifiable c'est- à- dire, il n'y a pas d'indicateur.

Les gens qui se trouvent dans cet état ne peuvent pas ou bien ont du mal à prendre la parole en public donc ils n'influencent jamais les décisions des autres.

[3] Rapport Vaincre la pauvreté humaine(2000) du PNUD

Ils n'arrivent pas à convaincre l'autrui sur un sujet donné. On peut aussi dire qu'ils ne sont pas capables de prendre une décision en publique.

I-2-2 La pauvreté monétaire :

Cette sorte de pauvreté se résume sur le niveau de revenu "income poor"

- Fixation de seuil:

La Banque Mondiale fixe des seuils de pauvreté proportionnelle au degré économique d'un pays (classification du pays en question au niveau international) comme le « Seuil de $1 par jour: pour le PMA »[4] et le « Seuil de $2 par jour: pour le pays à revenu intermédiaire »[5].

Le seuil de $1 par jour signifie au minimum, qu'on gagne $1 par jour dans le PMA. Quant au seuil de $2 par jour, ceci signifie: dans une journée, une personne active gagne au minimum dans les pays à revenue intermédiaire $2.

- L'incidence de la pauvreté :

Elle mesure la pauvreté par tête et permet une analyse radicale. Elle permet d'analyser la proportion d'individu vivant en dessous du seuil.

- Mettre en place le "poverty gap" :

Ceci est un indicateur qui mesure la distance d'une personne par rapport au seuil de la pauvreté. Il analyse aussi la profondeur de la pauvreté d'une personne.

- L'indicateur "squared poverty gap"

C'est l'indicateur pour détecter la différenciation au niveau des pauvres: l'inégalité de leur revenu, le mode de la répartition de ce dernier, d'analyser le degré de la pauvreté entre les pauvres pour savoir: qui sont les plus pauvres c'est-à-dire, les pauvres des pauvres et qui sont les riches des pauvres.

II- Caractéristique des pauvres à Madagascar.

II-1 Forme de la pauvreté

En tenant compte de la définition donnée par le PNUD et la Banque mondiale, les pauvres malgaches ont ses spécificités. Le degré de la pauvreté est inégal dans le milieu rural et le milieu urbain. La pauvreté se présente sous plusieurs formes.

[4] BM 2000 :http://www.undp.org/undp/hdro/anatools htm-3
[5] BM 2000 :http://www.undp.org/undp/hdro/anatools htm-3

I-1-1 La pauvreté rurale

La population rurale se caractérise par une famille en grande taille qui effectue l'activité agricole comme une préoccupation principale. La productivité est très faible faute de la méthode d'exploitation très ancienne et qui ne connaît aucune amélioration. La production pendant la période de la récolte est insuffisante pour nourrir la famille jusqu'à la deuxième récolte. De plus, quelque partie de cette production devrait être destinée à la vente pour acquérir les biens qu'on a besoins quotidiennement et qui constituent la source de revenu de la population rurale en même temps. D'où la pauvreté monétaire qui caractérise le revenu faible de l'individu.

La malnutrition, l'insuffisance alimentaire tant en quantité qu'en qualité gagnent du terrain. Les paysans pauvres doivent chercher le jour au jour leur ration quotidienne, d'où la quasi-inexistence de l'épargne. Tous les gains sont affectés à l'alimentation et il y a des moments où ils ne sont pas suffisants. Ils ne pourront plus à acheter autre chose comme le zébu qui marque le prestige et la richesse à la campagne et qui pourrait les aider dans leur travail.

Les grandes parties de la zone rurale sont enclavées faute de l'absence de l'infrastructure routière. La population rurale ne peut pas bénéficier des nouvelles technologies de la ville ni vendre leur produit agricole même s'ils ont pu rassembler une certaine quantité de leur production.

De plus, L'école et l'hôpital sont presque inexistants dans ce lieu. Le taux d'analphabétisme prenne son niveau maximal et la santé de la population est en mauvaise état, et très précaire .Les différentes type d'épidémie comme la diarrhée, le paludisme et les autres maladies infectieuses se propagent. On y trouve un taux élevé de la mortalité infantile, la mortalité des enfants moins de 5 ans et celle de la mère pendant l'accouchement et une faible espérance de vie de la population. Cette dernière est de 40 ans pour le 32% de la population dont la plupart vivent en milieu rural tandis que le reste s'élève à 54 ans[6] qui est bien inférieur à celle du pays développé (plus de 80 ans).

L'influence de l'environnement, de la culture et du mode de vie ainsi que l'inaccessibilité à l'eau potable de la population rurale constituent un grand problème qui semble très difficile à résoudre. Les gens se contentent d'utiliser l'eau venant

[6] EPM 2005 : INSTAT

directement de la rivière et de la rizière sans une précaution ultérieure. Ils ne se soucient pas des microbes que l'eau pourrait apporter sans un traitement a priori. La statistique montre le faible taux d'accessibilité au l'eau potable surtout en milieu rural. Ce taux n'a atteint que 7% de la population en 1999.

II-1-2 La pauvreté urbaine.

Grâce à l'introduction des nouvelles technologies, les besoins urbains s'amplifient et se diversifient en même temps. Ainsi la pauvreté se caractérise dans un domaine plus large. Quoiqu'il en soit la base c'est le manque de liquidité destinée à satisfaire les besoins.

Les pauvres tant qu'urbain ou rural devraient chercher des moyens pour satisfaire leur besoins : nourriture, habillement, maison,……Ils sont obligés de faire travailler leur enfants afin de les aider à gagner plus d'argent. Leurs enfants n'ont pas de temps consacrés aux jeux ni à l'étude parce qu'ils sont très occupés par leur travail. Actuellement, même si le kit scolaire et le droit d'inscription à l'école primaire publique sont donnés à titre gratuit par l'Etat malgache, le taux de scolarisation reste toujours faible.

Faute de l'insuffisance de revenu, les pauvres n'ont pas les moyens d'acheter les appareils électroménager : le réfrigérateur, le poste téléviseur, les ustensiles des cuisines, le fer à repasser,……ni les moyens pour acheter les équipements qui permettent d'augmenter la productivité de leur propre activité. Posséder sa propre voiture est un rêve irréalisable et inespéré sauf par l'effet du hasard comme gagner un gros lot par un jeu ou de trouver un gisement des métaux précieux : saphir, émeraude,……lors d'une exploitation minière.

En cas de force majeure comme une maladie, les gents devraient emprunter à autrui (usurier, amis, famille, autres) pour acheter de médicament ou autre priorité sans compter le frais de consultation pour le médecin privé à cause de l'insuffisance en nombre du médecin public. C'est la dépendance accrue avec les autres. Le remboursement nécessite un autre emprunt et entraîne l'emprisonnement dans le cycle de l'endettement des pauvres.

Ces formes de pauvreté sont à peu près imprécises et ne permettent pas à faire une comparaison entre les individus, entre deux périodes différentes ou entre deux pays distincts ; ni d'établir un bilan et d'analyser la profondeur de la pauvreté sur une personne ou un ménage. L'identification de l'indicateur de mesure est une nécessité.

II-2-Indicateur de mesure de la pauvreté.

II-2-1 l'état de privation des ménages en biens durables.

Selon le rapport d'EPM 2005, les pauvres n'ont pas des moyens pour acheter les biens durables cités ci-après à Madagascar :

- Les biens immobiliers (terrains, maisons,……..).
- Les meubles (tables, chaises, lits).
- Les appareils électroménagers (réfrigérateur, cuisinière à gaz).
- Les appareils audio visuels (radio, radiocassette, appareil téléviseur)
- Les voitures
- Les cyclomoteurs et vélomoteurs.
- Les équipements agricoles (bêches, charrette, charrue, sarcleuse, herse, motoculteur et brouette).

La privation au moins l'un de ces types des biens est un signe de pauvreté. Le taux de privation de ces biens selon le groupe socio-économique du chef du ménage permet de mesurer l'intensité de pauvreté du pays en fonction de la qualité socio-économique du chef du ménage.

II-2-2 le seuil monétaire.

Il s'agit du revenu minimum obtenu par le pauvre en général. En 2001, ce seuil est fixé à 998600 fmg par an et la population qui vive au dessous de ce seuil est classée comme des pauvres des pauvres et vive dans le dénouement total. Le pourcentage de la population dans cette catégorie mesure l'intensité de la pauvreté d'un pays.

II-2-3 Le seuil alimentaire.

Une personne est considérée pauvre si elle est dans l'état d'impossibilité à satisfaire les besoins calorifiques de 2133 kcal. C'est un indicateur pour mesurer l'intensité de l'insuffisance en calories des aliments sans tenir compte les raisons comme :

-l'ignorance.

-la coutume et la croyance (qui détermine le choix alimentaire de la société).

-l'insuffisance monétaire.

II-2-4 au niveau d'instruction : le taux d'analphabétisme.

Le taux élevé d'analphabètes marque le sous développement d'un pays. Ce taux peut atteindre plus de 40% de la population surtout au monde rural. Le taux de

scolarisation est très faible car les enfants sont obligés de travailler ou d'aider leurs parents à faire les ménages et d'autres activités à la maison.

II-2-5 L'accès à l'eau potable et au service médical.

Le faible accès à ce service par le manque des moyens ou bien par insuffisance de médecins recrutés par l'Etat détermine la pauvreté d'un pays et reflète sur la situation sanitaire de sa population. L'offre de l'eau potable à la population nécessite un grand investissement dans le pays en développement surtout dans la zone rurale. L'inaccessibilité à ces biens amplifie la propagation de l'épidémie et l'augmentation du taux de mortalité infantile, la mortalité des enfants moins de 5 ans.

II-2-6 L'espérance de vie à la naissance.

Les pays pauvres ont une population jeune à faible niveau de vie. C'est un indicateur de sous développement. Les pays en développement ont une espérance de vie à peu près de 50 à 60 ans. Il est très difficile de trouver une personne plus de 70 ans.

Ces quelques indicateurs cités ci-dessus ne permettent pas de mesurer avec exactitude la pauvreté mais ils pourront expliquer ce que c'est que la pauvreté en général et permettent d'analyser sa profondeur au sein de la société.

II-3 Constat de la pauvreté à Madagascar.

II-3-1 bilan.

En analysant les données depuis 2001, la pauvreté à Madagascar ne cesse de s'aggraver. En 2001, « 69,6% de la population vit sous le seuil de pauvreté qui est de 2710fmg par jour dont les 80% sont dans monde rural »[7]. Le revenu des paysans provient de la vente de quart de la production et le reste constitue l'autoconsommation. Un paysan malgache reçoit 925000Fmg par an qui est une somme inférieur au seuil constaté en 2001 par l'INSTAT. Cette donnée indique que les paysans qui constituent la 85% de la population malgache vivent au- dessous du seuil de la pauvreté monétaire. Madagascar prend « le 147ème rang parmi le 173 pays en matière de développement humain »[8]. En 2002, le taux passe de 69,6% à 71%[9] et puis en 2003 il s'amplifie à 83,3% dont les 36,7% sont dans une pauvreté à

[7] Express de Madagascar : 18/10/2005.
[8] Madagascar Tribune : 19/09/2005
[9] Express de Madagascar :18/10/2005

forte intensité. Malgré l'effort effectué par l'Etat, le programme pour la lutte contre la pauvreté ne modifie pas le niveau de vie de la population. Le PNUD a donné 35 millions de dollar pour appuyer le programme de la réduction de la pauvreté. En 2004, le taux de la population qui vit au dessous de ce seuil s'élève à 72%[10].

Au niveau de la santé, il y a eu une légère amélioration. Le taux de mortalité infantile qui est de 8,5% en 2000 est réduit à 5% en 2004[11]. La mortalité de mère à l'accouchement a atteint 488 décès sur 1000 accouchements en 1997 et a diminué 469 en 2003[12]. Le taux de mortalité des enfants moins de 5 ans est évalué à 14,8% en 1999 et 13,6% en 2000.

Pourtant l'accès à l'eau potable reste faible : en 2000, seulement 35% de la population nationale ont pu y bénéficier. 16% de la population seulement peut accéder à l'électricité. Le taux des analphabètes est de 48% malgré tous les efforts que l'Etat entreprenne.

Selon le rapport d'EPM 2005 « huit dixième des ménages malgaches déclarent vivre en difficulté et plus de la moitié de ménage sont obligés à s'endetter. Seulement 32% ont reconnu que leur dépense est équivalente à leur propre ressource. Tandis que un dixième des ménages ont réclamés qu'ils ont un peu d'épargne ». Par abus d'écriture on pourrait en déduire que le neuf dixième de la population malgache n'ont pas pu épargner une partie de leurs revenus et ils les affectent tous à la consommation.

II-3-2 Causes de la pauvreté.

- Pauvretés liées au niveau intellectuel du chef de ménage.

Comme Madagascar est un pays sous développé il est caractérisé par une forte proportion d'illettrés. Le niveau intellectuel de la plupart de la population surtout dans la zone rurale est faible et ne possède aucune connaissance sur l'activité autre que le secteur primaire. D'ailleurs leur mode d'exploitation n'est pas encore amélioré mais elle se contente seulement d'appliquer la méthode traditionnelle. Par conséquent leur niveau de vie reste et restera inchangé sans une amélioration. Les caractéristiques de leur production sont comme suit : activité à faible productivité, biens qui ne connaissent aucune transformation c'est- à dire à l'état brut, à bas prix pendant la période de récolte et à prix exorbitant pendant la saison verte, insuffisant

[10] INSTAT : EPM 2004 p 14
[11] Express de Madagascar : 18/10/05
[12] Express de Madagascar : 18/10/05vieo

pour subvenir aux besoins de toute la famille pendant l'année…donc pour entamer la culture de la prochaine saison, les paysans devraient emprunter et s'endetter avec les autres.

Or, faute de l'insuffisance de la connaissance et d'idée, les paysans vont dépenser l'argent emprunté par des dépenses inutiles et non productif qui ne pourront pas fournir un bénéfice net pour rembourser le prêt et aussi pour améliorer leur niveau de vie dans le futur. C'est le cas d'un individu qui fait un prêt bancaire et dépense cet argent en organisant des fêtes avec ses amis. A l'échéance la banque doit être remboursée. Faute de la défaillance il ne pourra plus emprunter à la banque il sera obligé de se tourner vers un usurier par exemple, ce dernier profite de la situation et prélève des intérêts trop élevés en exigeant une énorme garantie. La personne sera victime d'une misère profonde et ne pourra sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

La nécessité d'un emprunt n'est pas une obligation. Certains paysans peuvent empocher beaucoup plus d'argent pendant la récolte et pourraient subvenir à leurs besoins sans faire un emprunt s'ils ont bien géré leurs ressources. Mais la réalité dans la campagne ne montre pas cette situation d'où leur mode de vie statique. Plusieurs producteurs font des dépenses excessives et irréfléchies après la vente de leur production comme l'achat d'une télévision sans connaître le mode d'emploi et sans avoir de l'électricité ni groupe électrogène (cas des producteurs du café et de letchis de la partie Est de Madagascar), achat et consommation de tous ce qu'il y a dans un bar en une journée (cas des producteurs de vanille au Nord),……Et après ce moment, on revient au train de vie quotidienne : une pauvreté profonde.

La cause de pauvreté se manifeste autrement dans le milieu urbain. Sans un niveau d'instruction un peu plus élevé on ne peut pas obtenir une place comme celle d'un cadre et on est obligé de travailler en tant qu'employé non qualifié et peu rémunéré. Le revenu du travailleur doit être proportionnel au niveau d'étude qu'il a effectué en général sans compter d'autres exceptions.

Tableau I : revenu salariaux moyens nominaux par catégorie socio-professionnelle.

(En millier Fmg)

	Cadre supérieur ou moyen	Ouvrier ou salarié qualifié	Ouvrier non qualifié ou manœuvre
Antananarivo	20038	8042	3170
Fianarantsoa	9219	5651	4241
Toamasina	13041	5924	2398
Mahajanga	7512	5122	3090
Toliara	20025	8558	3920
Antsiranana	10816	5428	5330
Ensemble	16234	7272	3460

Source : INSTAT/DSM/EPM 2004.

On peut alors constater que les ouvriers non qualifiés ne touchent que le quart de la rémunération des cadres.

- La pauvreté liée à la taille de la famille :

En milieu rural.

La taille d'une famille a une influence sur l'intensité de la pauvreté. Les conséquences sont presque semblable tant pour les ruraux que pour les urbains. Un nouveau né accroît les dépenses d'une famille. Un ménage rural possède en moyenne 5 à 6 enfants. La mère de famille devrait s'occuper de leurs enfants et ne pouvait pas travailler, ce qui réduit la production. Pourtant à long terme, ses enfants peuvent aider leurs parents à cultiver la terre. Cette situation accroît la production et améliore la condition de vie de la famille. Les enfants sont comme une sorte d'investissement agricole, l'avantage est en long terme. Ce qui encourage la famille rurale a augmenté les nombres de ses enfants. De plus l'enfant est une richesse pour la culture malgache.

En ville.

Les besoins sont multiples et plus diversifiés surtouts dans la ville. La préférence de l'individu change suivant le temps. Chaque nouveau né entraîne une augmentation des dépenses. Chacun a ses propres désirs qui influencent leur choix et qui vont différencier leur préférence qu'il soit jeune ou adulte.

Si on a plusieurs enfants, il est fort probable que leurs besoins ne sont pas identiques. Ce qui permet de dire qu'avec une famille de grande taille, les dépenses du chef de ménage augmentent considérablement.

- La pauvreté liée à l’âge du chef de famille :

Le chef de famille malgache est très jeune surtout dans la zone rurale. Il n’a pas l’âge légal d’être une adulte. Ainsi, ils sont devenus la charge de leur parent avec ses petites familles. Cette situation va aggraver la situation économique de leur parent et aussi de la leur. Les dépenses journalières sont considérables vu les gains quotidiens de la tête de la famille.

De plus la petite production que les parents pourront rassembler devrait être partagée. La pauvreté devient une situation héréditaire et il est rare de trouver un fils des paysans qui est devenu un cadre dans une société donnée.

CHAPITRE II : Les stratégies de la lutte contre la pauvreté.

I- Les luttes des pauvres

La réaction des pauvres vis-à-vis de leur situation dépend de l'intensité de la pauvreté en soi. Pour cela les pauvres se divisent en deux catégories :

I-1 Les pauvres de pauvres

Ils n'ont pas le choix face à la situation. Il ne s'agit pas d'un manque mais d'une inexistence totale. Ils n'ont pas d'argent, de travail, de la nourriture ni de maison pour y habiter. Aucune personne ne peut prendre de risque de leur donner un prêt même s'ils ont un bon projet ou une idée très intéressante. Les plus pauvres des pauvres n'ont pas des matériaux comme garantie du prêt. Or sans garantie on ne pourra jamais avoir de crédit car cela constitue un haut risque et tous les prêteurs ont voulu réduire le risque. Peu des gens osent offrir un investissement pour réaliser un projet. Pour accepter une demande d'un crédit le prêteur exige que l'activité à financer soit en bonne marche et que le crédit soit utilisé pour développer l'activité mais non pour la réaliser. Face à tous ces problèmes la population la plus vulnérable ne trouve une autre solution plus noble que de se présenter comme 4-mi et attendre la pitié de ce qui passe devant elle.

I-2 Les ouvriers non qualifié

Même s'ils ont des emploies leur salaires sont très faible et n'arrivent pas à subvenir à tous leurs besoins. La double activité semble une meilleure solution mais elle a besoins de financement, aussi, il se peut qu'il y a un contre temps. Chacun doit organiser son emploi du temps afin de bien gérer la situation. Tel est le cas d'une jeune fille qui est une ouvrière pendant les jours ouvrables et est une serveuse le week-end. La situation n'est pas facile mais au moins on essai quelque chose. C'est t mieux d'avoir une résolution d'un problème au lieu de rester sans rien faire.

II- Le rôle du gouvernement.

Le gouvernement occupe une lourde responsabilité pour la lutte contre la pauvreté. Ses axes d'interventions sont :

- ✓ Donner un environnement économique profitable pour l'entrepreneur afin que le nombre d'offre d'emploi augmente et par la suite le chômage diminue.
- ✓ Trouver des politiques économiques qui pourraient résoudre la situation.
- ✓ Elaborer une loi qui a un impact positif au développement.
- ✓ Travailler avec le bailleur de fonds et les partenaires bilatéraux ou multilatéraux.

II-1 La politique du gouvernement

Les 85% de la population malgache sont des ruraux et effectuent l'agriculture comme une activité principale. L'économie devrait donc se baser sur l'agriculture. Pour améliorer le niveau de vie des citoyens, l'Etat oriente sa politique économique et leur plan stratégique dans le développement rural. D'où l'élaboration de divers projet programme qui cible surtout le milieu rural.

II-1-1 l'OMD (1990- 2015)

L'OMD se sont des objectifs du millénaire pour le développement visant de proposer des solutions pour la lutte contre la pauvreté dans les PMA et les pays en développement. A New York, du 6 au 8 septembre 2000, les 147 chefs d'Etat et de gouvernement et des 191 pays au total ont participé au plus grand rassemblement des dirigeants du monde entier et ont « déclaré les 8 objectifs suivants à propos de la pauvreté dans le monde entier :

- ✓ réduire de moitié le nombre des personnes vivant dans la misère.
- ✓ L'éducation pour tous.
- ✓ Stopper la propagation de VIH/SIDA et même le faire reculer.
- ✓ L'égalité de sexes et l'autonomie des femmes.
- ✓ L'amélioration de la santé maternelle.
- ✓ La réduction de la mortalité des enfants moins de 5 ans
- ✓ La lutte contre le paludisme, et d'autres maladies.
- ✓ La promotion d'un environnement durable et la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. »[13]

Les moyens préconisés pour y parvenir sont :

Pour les PMA :

-dans le but de profiter du commerce international, il faut adopter la politique d'admission en francise pour le produit exporter ;

[13] Voir annexe : 1

-L’allègement de la dette de pays pauvres très endettés leur permette de réaliser un projet plus productif parce qu’ils n’ont plus à se soucier de payer une dette.

Il faut encourager les PMA s’ils ont faits un effort pour sortir de cette pauvreté par l’annulation des toutes dettes bilatérales et de leur accorder une aide plus généreuse au développement.

Pour le pays en développement :

Les problèmes qui touchent presque tous les pays en développement sont les mauvais états des infrastructures routiers et de moyens de transport. Pour résoudre ces problèmes, la solution préconisée est d’accorder de plus en plus de l’aide bilatéral ou multilatéral pour améliorer les systèmes de transport en transit

II-1-2 Le MAP (2005 -2012)

C’est un projet programme national qui cible le milieu rural, base de développement économique de Madagascar. Il s’agit d’élaborer un plan d’action visant la réduction de la pauvreté et de trouver les axes stratégiques pour le développement. Plus de 70% des malgaches sont des agriculteurs et surtout producteur du riz mais on connaît toujours une insuffisance alimentaire à Madagascar. Donc le but du MAP c’est de donner aux paysans les moyens pour augmenter leur production et améliorer leur condition de vie.

Pour une activité donnée, l’investissement est très important pour la rendre plus productive. Or la plupart des paysans sont pauvres et n’ayant pas les moyens pour accomplir leur mission. Conscient de ce problème, le gouvernement favorise l’introduction de micro finance qui sont des institutions financières voulant cibler la personne à faible revenu et propose des services d’épargne et/ ou crédit pour aider les pauvres et les exclus du système bancaire afin que ces groupes de population pourraient bénéficier un financement de leur activité. De ce fait, l’amélioration de l’accès au financement rural constitue le second défi du MAP. Les stratégies sont : étendre les réseaux de micro finance, puis promouvoir le système du crédit à caution solidaire, enfin développer les autres types de financement. Celles-ci nécessitent une grande responsabilité à l’égard du gouvernement comme la facilitation d’obtention d’agrément auprès de CSBF, l’assurance d’extension des réseaux de micro finances dans les nouvelles zones, l’assurance de refinancement des institutions de micro finance et la mise en place d’un fonds de développement agricole.

II-1-3 Le PADR

Le plan d'action pour le développement rural fait partie de DSRP. C'est un plan d'action appliqué à Madagascar par décret 99-022 en date du janvier 1999. Il constitue 5 axes stratégiques :

- assurée une bonne gestion du monde rural et la mise en œuvre de la reforme institutionnelle et du cadre réglementaire.
- Inciter l'émergence des acteurs économiques partenaires du développement rural.
- Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale et une gestion durable des ressources et des infrastructures.
- Assurer la disponibilité alimentaire dans toutes les régions.
- Développer les infrastructures sociales en vue d'améliorer l'accès au service social.

Il s'agit d'un programme qui veut lutter à l'insuffisance alimentaire en général. C'est le fait de donner les moyens d'action et de laisser le travail au spécialiste pour pouvoir vaincre la pauvreté.

II-2 COMMENTAIRE :

En ce qui concerne l'OMD, il s'agit des objectifs globaux et des mesures standard pour tous les pays moins avancés et pays en voies de développement. Par contre la manifestation de la pauvreté dans chaque pays est différente. La pauvreté à Madagascar n'est pas identique à celle du Comores ni de Ghana. Chaque pays a ses spécificités. Aussi, le degré et les causes de la pauvreté ainsi que les ressources propres disponible pour chaque pays ne sont pas les mêmes. C'est pour cela que certaines solutions prises généralement et globalement à des groupes des pays vouent à l'échec dans certains pays et marchent en merveille dans d'autre. Donc, si on veut vraiment lutter contre la pauvreté, il faut que les pays en question définissent leurs priorités en fonction de leur besoins et leur capacité de le réalisé et que les organismes internationaux, les bailleurs de fonds ainsi que les partenaires bilatéraux ou multilatéraux accordent leurs soutiens et aides pour réaliser le projet proposé par le pays en considération.

DEUXIEME PARTIE :
LA MICRO- FINANCE
DESCRIPTION ET ANALYSE

Partie II : LA MICRO FINANCE : description et analyse.

Chapitre I : Présentation de la micro finance.

I - HISTORIQUE ET DEFINITION

L'histoire de la micro finance comporte 3 périodes distinctes : avant 1990, 1990 à 1995, après 1995.

I-1 Avant 1990

Pour accomplir leur financement, les entrepreneurs et les ménages ont recouru auprès des usuriers, famille, amis, et les fournisseurs locaux**.** Mais la plupart du temps la famille et les amis ne peuvent résoudre que les besoins quotidiens mais non celui de l'investissement. Les fournisseurs locaux et les usuriers en profitent et prélèvent un intérêt trop excessif qui n'est pas proportionnel au prêt accordé. Seul la BTM était la banque qui a intervenu dans le secteur de la micro finance. Elle était une banque d'état et canalisait leur fonction à l'accomplissement du projet ainsi qu'au développement du pays. En effet, au début l'insertion du crédit agricole sert à financer les exploitations des paysans. Ceci est dans le but de la lutte contre la pauvreté car cette dernière affecte surtout le milieu rural c'est-à-dire les paysans. C'est pourquoi, il est nécessaire d'allouer les ressources de l'état vers les paysans à travers la BTM. Par contre, les paysans ne sont pas formés et ne possèdent aucune garantie d'où « dans les premières années, les taux d'impayés étaient très élevés ».Ceci a eu pour résultat des pertes considérables.

Pour couvrir cette perte puis pour réduire les risques, la BTM doit réorganiser le modèle de crédit agricole en offrant une autre forme de prêt comme le prêt des groupes solidaires des paysans ACCS (Association de crédit à Caution solidaire). Il s'agit d'une association des paysans qui signent ensemble le contrat de remboursement de crédit demandé à la Banque. Chaque membre de l'association signe son propre engagement sur l'exploitation de la communauté en tenant compte de sa capacité de remboursement.

Afin de mieux affecter les cibles, la BTM collabore avec le représentant de chaque village sur la mise en place du crédit. Mais cela aggrave la situation par

l'existence de crédit fictif et aussi l'asymétrie d'information entre le paysans et la BTM et entraînant la destruction de système bancaire en milieu rural. Le manque de garantie avait augmenté les volumes des impayés. La fin du crédit agricole octroyé par la banque a donnée naissance aux institutions de micro finance à partir de 1990 à Madagascar.

I-2 De 1990 à 1995

La micro finance collecte l'épargne et/ou finance les activités des petits producteurs ruraux et urbains. C'est un moyen de financement de gens pauvres ou les exclus du système bancaire classique. Ce sont des gens à faible revenu et cherchent des moyens de financement pour leurs projets. C'est une institution qui essaie d'approcher la population la plus vulnérable. Ceci est due à la constatation que : « les institutions multilatérales ne peuvent pas prêter aux pauvres, qui ne sont pas à même de fournir ces garanties »[14]. Leur mission consacre à aider les incompétents à gérer leurs ressources et leur donner des moyens pour la réalisation de leurs propres activités. Le défi à lever : « c'est de faire participer les indulgents au développement économique par la multiplication des activités individuelles »[15]. Cela veut dire qu'il fallait que chacun soit capable de créer un emploi propre à lui et bien gérer leur fortune et le crédit qu'il a bénéficié pour obtenir un revenu afin d'avoir une vie décente même si elle n'est pas meilleure. Donc l'émergence des institutions semble bien être nécessaire et opportun. L'intervention des bailleurs de fonds sur l'installation favorise l'émergence des institutions de micro finance. De plus, la politique du gouvernement en faveur de ce secteur avait accentué la création des institutions de micro finance. Aussi, les agences d'implantation et de développement ou opérateurs et l'encadrement technique des institutions de micro finance avaient implanté le crédit agricole. Des institutions de micro finance mutualiste ont été crées au cours de cette période. « Est qualifiée institutions financières mutualistes (IMFs), un groupement de personne physique ou morale, doté de personnalité morale, sans but lucratif, fondé sur le principes de coopération, de solidarité et d'entraide mutuelle ayant principalement pour objectif de collecter l'épargne de ses membres et de consentir du crédit à ceux-ci » : Loi bancaire N° 0 96-020 art 4. Les membres ont de droits de votés lors d'une assemblée générale et chacun correspond à une voix. Il n'y a pas de redistribution de bénéfice comme une sorte de dividende mais ceci doit être

[14] PlaNet bank 11/97
[15] PlaNet finance : 2007-06-15

incorporé dans le budget de la corporation pour augmenter les moyens d'autofinancement et pour rendre pérenne l'activité financière des institutions. Pour augmenter la capacité financière de l'institution, les caisses des bases se regroupent en unions puis en fédérations. Le crédit octroyé corresponde aux demandes des villageois et est compatible à chaque société. L'encadrement des institutions est assuré par le DID, FERT, IRAM, CIRD.

C'est presque dans cette période que les anciennes institutions de micro finances de Madagascar ont été crées. Certains sont des institutions non mutualistes.

I-3 après 1995

Cette période marque l'extension géographique et la consolidation des réseaux préexistants. Celles-ci sont causées par la conformité des services offerts par les institutions aux problèmes des paysans et le mode de remboursement qui corresponde à leur capacité. L'épanouissement des activités de micro finance dépend de son extension. La réussite du projet d'une personne grâce à l'aide de micro finance incite les autres à investir et à s'introduire dans l'institution. Pendant cette période il y a une augmentation de nombres des membres des institutions de micro finance à Madagascar. De plus, les institutions ont des projets et un objectif à atteindre, celui d'atteindre le plus en plus de cibles afin de bien gérer l'offre de services et de mieux parvenir à un minimum de contrôle à l'utilisation du crédit octroyé.

II- IMPORTANCE DU CREDIT ET DE L'EPARGNE.

II-1 Le rôle de l'épargne

En première vue, l'épargne est nécessaire pour mettre en sécurité de l'argent contre les actes des banditismes et le voleur du quartier.

Les institutions financières sont considérés comme un endroit sur pour le placement de l'argent par rapport à la spéculation. D'ailleurs par le dépôt, les épargnant ont bénéficié un peu d'intérêt comme récompense à l'égard des institutions même s'il est à faible taux. C'est mieux d'avoir quelque chose par rapport à zéro. De plus les dépôts à vue dans les institutions autorisent le dépositaire à retirer leurs argents au moment voulu. D'où la gérance efficace de ressource. C'est que « les épargnants cherchent les caractéristiques suivantes :

- Les commodités : les clients veulent pouvoir accéder aux services d'épargne sans perdre trop de temps sur leur activité.
- La liquidité : les clients veulent pouvoir accéder à tout moment à leur argent.
- La sécurité : les clients veulent être sûrs que leur épargne est conservé en sécurité et que l'institution qui collecte leur dépôt est stable »[16]

L'épargne est une sorte de précaution qui peut dépanner les individus dans des problèmes imprévus comme des maladies, de marché occasionnels ou bien de fête familiale. Il est nécessaire, en cas de l'insuffisance de moyen, pour acheter des matériels d'équipement destinés à l'activité professionnelle ou des meubles des maisons. L'épargne joue un rôle important pour résoudre ce problème.

Malgré tout cela, la situation des ruraux malgaches rend difficile la possibilité de l'épargne. Les paysans ne peuvent pas épargner vu leur ressource insuffisante pendant la période de récolte. Cette dernière n'est suffisante pour subvenir aux besoins fondamentaux de leur famille comme la nourriture riche en vitamine, l'habillement propre, le médicament en cas d'une maladie, l'habitation. Cette pauvreté totale est accentuée par la grande taille de la famille. C'est pour cela qu'on a besoin des institutions de micro finance pour collecter le petit épargne des paysans afin que ces derniers puissent subvenir à leurs besoins futurs. De plus, les paysans qui manquent déjà de ressources pendant la récolte ont plus besoins de liquidité pendant la phase d'exploitation. Faute de ceci, ils doivent demander des financements ailleurs, surtout dans les institutions de micro finance. Or certaines institutions constituent leur fond d'investissement par la collecte de l'épargne de leurs membres. L'épargne est donc un moyen de financement de caisse par la micro finance et est affecté sous forme de crédit auprès des membres qui demandent un emprunt. Donc, l'épargne conditionne l'octroie du crédit. La mobilisation d'épargne dans la micro finance semble très intéressante et est aussi le but ultime des institutions financières mutualistes.

[16] Manuel de micro finance : page 181

II-2 L'importance du crédit

Pour développer, il faut investir car comme dit l'économiste : « Seul l'investissement crée la richesse ». Or l'investissement nécessite de fonds d'argent. Le problème c'est qu'on n'a pas toujours la somme qu'on a besoin. Le crédit sert à financer les activités des personnes qui font la demande auprès des institutions. Il permet de rendre l'activité plus productivité suite à la possibilité de s'équiper des nouveaux matériaux plus sophistiqués ainsi qu'à l'amélioration de savoir faire. C'est la source de développement du monde capitaliste. Il s'agit de dépenser plus d'argent dans le but d'accaparer plus de profit par une augmentation du capital investit. De plus, certains économistes affirmaient que : « L'argent fait appel d'argent » .Cela veut dire qu'il faut dépenser plus pour gagner beaucoup. Mais on n'a pas les moyens d'où le recourt aux institutions de micro finances.

Les petits crédits servent à financier le fonds de roulements de gens pauvres, à faible revenu afin qu'ils puissent élargir leur exploitation. Mais l'efficacité de ce prêt dépend de l'environnement économique et politique du pays. Il faut que l'environnement favorise l'investissement afin que les emprunteurs puissent rembourser des prêts pour assurer la bonne marche du système.

Par ailleurs le crédit n'est pas une donation. Il n'est pas gratuit. A Madagascar, la politique nationale prend l'initiative « d'assurer que les institutions de micro finances sont libres de fixer leur taux d'intérêt à un niveau qui reflète les conditions du marché et leur permet de couvrir leurs coûts »[17] . Il se peut que le taux d'intérêt prélevé par les institutions de micro finances soit supérieur à celle des banques mais la procédure d'octroi de crédit peut être plus léger et plus facile dans la micro finance. Malgré tout cela, le taux devrait être supportable pour les clients par soucie du marché. Celle-ci conditionne la viabilité d'une IMF.

La proposition des crédits par les institutions de miro finance cherche à éveiller la volonté des gens à se développer. Pendant la saison verte les paysans ont besoin de financement pour l'exploitation agricole. Pour répondre à cette demande, le prêteur doit avoir une bonne connaissance des différentes activités de ses clients, des éléments constitutifs des produits ainsi que le bénéfice envisagé en comparant avec les dépenses effectués pour savoir la rationalité des agents pour que l'allocation de ressource soit optimale. Par cette évaluation anticipée, les institutions

[17] http :(www.K surf.net/~smb-mad / gtmicrofinances. Htm.

prennent des décisions d'octroi de crédit en cas d'une possibilité de succès du projet. Donc pour assurer la bonne marche d'une activité il faut voir les 3 conditions suivantes.

- L'importance de connaître la structure des flux de trésorerie des emprunteurs afin de les aider en cas d'insuffisance. C'est-à-dire voir la possibilité ou la capacité d'emprunteur à honorer ses engagements. Le montant de crédit doit être proportionnel à sa capacité de rembourser. Par exemple, pour une banque : 33% du salaire mensuel que la banque a le droit d'enlever chaque mois. Le crédit octroyé doit être proportionnel au salaire mensuel de la personne sujet du crédit.
- Sur la durée de remboursement du crédit, elle désigne la période à la fin de laquelle le crédit devrait être entièrement remboursé. Elle ne doive pas être très longue car cela perturbe les financements de l'activité de l'institution. L'échéance d'un crédit doit être proportionnelle au montant du crédit donné. Pour un crédit à faible montant, le délai doit être plus courte à compter de jours ou semaines mais pour le crédit classé grand investissement, il a une échéance plus large en année. Par exemple, le crédit pour l'habitation à la banque a une échéance de 15 ans remboursés mensuellement avec les intérêts selon la nature du contrat. Mais il faut aussi considérer la capacité de l'emprunteur à honorer ses engagements afin que le remboursement soit respecté à l'échéance.
- Sur la fréquence des remboursements : elle est conditionnée par le contrat et en fonction de lac capacité de négociation des contractants. Le contrat détermine si le paiement ou remboursement soit effectué de jour au jour, par semaine, par mois ou bien chaque année. Celle-ci pourrait aussi du montant du crédit octroyé par le prêteur.

Mais la rentabilité du crédit ne se réalise qu'après une bonne gestion. Dans le cas contraire, l'emprunteur devrait vivre dans le cycle de l'endettement qui pourrait entraîner une situation de dénouement totale.

Donc l'épargne et le crédit ont une place importante dans une activité économique avec une bonne gestion et une technique de l'emploie de ressources. Pourtant, il est à signaler que des frais à payer existent lors de la constitution de dossier de demande de financement. Donc il pourrait que certaines personnes

n’aient pas pu accéder à ce type de financement. C’est pour cela qu’on analyse l’accessibilité des pauvres dans les institutions de micro finance.

Chapitre II : Analyse d'accessibilité

Actuellement à Madagascar on trouve plusieurs types de micro finance. Ce sont des institutions financières mutualistes, non mutualistes et des divers types du micro crédit nouvellement crées. Les institutions mutualistes sont régies par l'ordonnance 60-133 et par la loi du 4 septembre 1996, portant la réglementation de ces activités et ces organisations. Elles sont regroupées dans l'APIFM mais dans notre cas on va prendre seulement les institutions qui logent à Antananarivo dont l'OTIV, le CECAM et l'ADéFi. Les instituions non mutualistes n'ont pas des lois spécifiques pour eux mais elles sont regroupées dans l'IAM. Ici on prendra le cas de SIPEM. Pour les nouveaux venus prenons le cas d'Accès Banque, de Micro-cred et de la PAMF. Dans ce chapitre nous allons parler tout d'abord des conditions d'octroi du crédit dans les institutions précitées ci-dessus et ensuite nous analysons l'accessibilité des pauvres dans ces services en comparant les conditions d'octroi du crédit entre ces deux types d'institutions, entre les même groupe d'institution toute en tenant compte du CSP des ménages. Enfin nous évoquons les problèmes rencontrés par la cible aux services offerts par le micro finance. Nous allons commencer par les conditions d'octroi du crédit aux institutions de micro finance.

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

I-LES CONDITIONS D'OCTROI DU CREDIT

I-1 IMFs mutualistes

Dans cette catégorie on va analyser les types de crédit qui sont jugés plus accessible aux pauvres vues aux conditions et le montant à garder par chaque institution.

I-1- 1 : OTIV

Comme il s'agit d'une institution IMF mutualiste « être membres » est la première condition d'octroi de crédit : « l'accès au crédit est la première raison invoquée pour devenir membre d'une caisse »[18]. Pour être membre il faut payer le droit d'adhésion ainsi que le capital social.

Les autres conditions sont en fonctions du prêt demandé.

Prenons le cas du prêt productif car notre but c'est de lutter contre la pauvreté en améliorant notre activité par le biais des financements des IMFs.

- ✓ ***CAE (crédit avec éducation)***

Frais de dossier 2,5% du montant du prêt. C'est un crédit dont la durée de remboursement est de 4 à 6 mois payable chaque mois avec un intérêt de 13% du montant de crédit par cycle. Le bénéficiaire doit être un membre de l'OTIV au moins pendant 3 mois, aussi il doit bloquer le 5 à 20% du prêt dans son épargne et devrait exercer l'activité dont il a demandé de financement au moins depuis 1an. Le montant du crédit octroyé est en fonction de l'activité mais il est limité entre Ar 60.000 à Ar440.000. L'emprunteur peut toucher la somme demandée au caissier de l'OTIV suite à une acceptation du dossier. Cette décision est prise après une étude de 15 à 20 jours de la demande. La garantie matérielle de remboursement équivaut à la valeur totale de l'emprunt.

- ✓ ***Crédit flash***

On a deux types du crédit flash :

- Crédit social : crédit non productif.
- Crédit productif.

Ces deux types de crédit ont le même frais de dossier qui s'élève à 2,5% du montant du prêt, la même durée de remboursement de 6 mois et d'intérêt linéaire de 2% prélevé mensuellement. Les bénéficiaires de ces services devraient être membre

[18] Impact des coopératives d'épargne et de crédit au Burkina Faso p.42

de l'institution au moins depuis 3 mois et devraient bloquer le 2% de crédit en épargne, et exercer l'activité dont il a besoin de financement au moins depuis un an pour le crédit productif. Après une étude du dossier pendant 15 à 20 jours, le demandeur peut toucher le crédit qu'il a demandé auprès de l'OTIV si son dossier est accepté mais le montant du crédit va différentier ces 2 services. Le crédit social a un montant entre 20.000 à 200.000Ar alors que le crédit productif se situe entre 100.000 à 1.000.000Ar. La garantie doit être matériel et représente le 100% de la valeur du prêt.

- ✓ ***Crédit Paysan***

C'est un type de prêt très utilisé en milieu rural car il a été obtenu pour financier une activité agricole ou artisanale. Le montant du crédit n'est pas déterminé en avance mais plutôt selon l'envergure de l'exploitation, ce crédit est payable mensuellement pendant 12 mois avec un intérêt dégressif de 1.5% par mois. L'emprunteur doit bloquer 15% de son crédit. Les autres conditions sont les même pour le crédit à court terme de l'OTIV.

I-1-2 ADéFI

Pour pouvoir bénéficier un crédit de TPE à l'ADéFI, il faut tout d'abord être membre pendant au moins 2 mois et exercer l'activité dont on a besoin de financement au moins depuis 1 an. La garantie devrait être matérielle et avoir une valeur remontant à 130% du prêt. Le frais du dossier s'élève à 1% du montant demandé. Après une étude du dossier pendant 15 jours à 1 mois, l'intéressée doit passer au caissier pour prendre le montant qu'il a demandé. Ce montant doit être inclus entre 50.000Ar à 4.000.000Ar avec un intérêt linéaire de 1,5% payable pendant 3 à 18 mois.

I-1-3 CECAM

Le 70% de la population qui vit sous le seuil de pauvreté sont des ruraux. Ce sont des petits paysans, petits producteurs et ayant de difficultés à trouver des moyens pour effectuer leurs petits exploitations pendant les saisons vertes et n'ont pas d'argent pour acheter les moyens de production. Ces deux crédits octroyés par CECAM pourraient résoudre ces problèmes.

- ✓ **LVM : Location vente mutualiste.**

C'est un crédit destiné à l'achat des moyens de production remboursé pendant 36 mois avec un taux d'intérêt mensuel et dégressif de 2,5%. L'emprunteur devrait apporter une somme équivalente au 20% de la valeur des matériaux neufs mise en location, à 10% pour les bœufs ou les vaches laitières et à 30% pour les matériaux d'occasion. L'échéance est de 36 mois. Le remboursement s'effectue mensuellement, intérêt inclus. C'est un intérêt dégressif pour les matériels d'équipement. Mais, le taux devient 2% s'il s'agit d'un investissement agricole et si l'emprunteur avait fait une épargne projet dont le montant cumulé est supérieure ou égale au premier « loyer » demandé. Loyer veut dire remboursement. L'emprunteur ne devienne pas propriétaire s'il n'a pas encore tout remboursé avec l'intérêt inclus. C'est la réserve de propriété qui constitue la garantie.

- ✓ **GCV (Grenier Commun Villageois)**

C'est un crédit destiné aux paysans agriculteurs qui font un « dépôt commun ». C'est-à-dire qu'ils ont stocké les récoltes agricoles du groupe pendant la période d'abondance au CECAM. Ce dernier évalue le stock au prix historique ; et le dépositaire ne pourra pas la toucher qu'à la période où il demande un crédit et le dépôt sera une garantie.

Le montant du crédit est de 50 à 75% de la valeur des produits mis en stocks par le groupe avec un frais de dossier de 5% du crédit reçu. L'intérêt calculé au taux mensuel de 3% du crédit octroyés doit être payé une fois au moment du déstockage.

II-2 Les institutions financières non mutualistes

On prend le cas de SIPEM :

Montant du prêt : varie entre 200.000Ar à 3.800.000Ar.

Durée de remboursement : entre 3 mois à 1 an.

Taux d'intérêt : 2% payable à chaque mois.

Durée de traitement du dossier : 1 mois.

Frais de dossier : 5% du prêt payable en 2 tranches :

-un quart payé avant l'enquête et la visite sur terrain

-trois quart payé avant la réception du cheque de financement.

Autres conditions : résident dans la zone de couverture de SIPEM (limité à 30km de son agence).

Cible : les micros et petites entreprises existent au moins 6 mois.

Garantie : bien immeuble ou meuble de valeur supérieur ou égal à 150% du montant emprunté.

I-3 Les nouvelles institutions de micro finance :

I-3-1 La PAMF (la première agence de micro finance).

La PAMF est une institution enregistrée en tant qu'une société anonyme du droit malgache débuté en septembre 2005 et finalisé en Mars 2006. En avril 2006 elle a obtenue une licence en tant qu'établissement financier et finalisé en août 2006. Elle propose 3 catégories de crédit :

- Crédit de groupe :

  -C'est un crédit accordé à un groupe de 20 personnes à caution solidaire.

  -taux d'intérêt : 2,5% mensuel calculé sur solde dégressif.

  -remboursement : uniquement à l'échéance.

  -Montant de prêt : 1400000Ar par groupe de 20 personnes.

- Crédit Leasing :

  -c'est un crédit octroyé sous forme de location des biens d'équipements.

  -taux d'intérêt : 2,5% mensuel calculé sur solde dégressif.

  -commission préalable : 2% du prix de leasing.

  -Montant moyen : 1.000.000Ar le premier cycle.

- Crédit femme :

  -taux d'intérêt : 2% mensuel calculé sur solde dégressif.

  -remboursement : mensuel.

  -Montant moyen : 350000Ar par groupe de 5 femmes.

  -Garantie : caution mutuelle

I-3-2 Le micro-créd Madagascar.

C'est une institution récente qui donne un seul service d'accorder un crédit. Les conditions sont les suivantes :

Frais de dossier : 2% du prêt.

Taux d'intérêt : 2% linéaire.

Garantie : en fonction du montant du crédit octroyé.

-prêt inférieur à 2.000.000Ar : la garantie s'élève en minimum 50%du prêt.

-prêt supérieur à 2.000.000Ar : la garantie s'élève à 100% du prêt.

Autres critères :

- Si la garantie est une voiture : La photocopie légalisée de la carte grise de l'automobile en question et l'attestation de non gage auprès du Faritany au nom du demandeur ou l'emprunteur sont exigées.
- Si l'emprunteur a déjà payé le 30% du prêt et s'il souhaite payer tout le reste, l'intérêt à payer est devenu 1% pour le reste.
- Si le demandeur a déjà payé le 50% du prêt, il n'y a plus de paiement d'intérêt pour le 50% restant s'il a décidé de le payer en totalité.
- L'activité dont la personne a demandé un financement devrait être son occupation principale au moins depuis un an.
- Caution solidaire : l'époux ou l'épouse de la personne mariée qui effectue la demande de crédit devrait signer avec elle le contrat de remboursement.
- La présence de 6 personnes dont 2 amis, 2 personnes qui ont la même activité que lui et le deux des membres de la famille de client lors d'un entretien à l'agence est exigé pour en faire un témoignage.

Clients : une personne âgée de 18 à 60 ans.

Montant du crédit : varie entre 100.000Ar à 10.000.000Ar.

Durée : -pour un fond de roulement : 2 à 12 mois.

-pour acheter un matériel d'équipement : 4 à24 mois.

Délai de traitement du dossier :

- ✓ Visite sur terrain après 3 jours de déposition du dossier.
- ✓ Après 10 jours, l'emprunteur peut décaisser la somme demandée au caissier du Micro-cred à qui il a effectué sa demande si son dossier était accepté.

I-3-3 L'accès Banque de Madagascar : ABM.

L'accès banque est une institution comme toutes les banques. Le type de crédit qu'il accorde à ses clients est semblable à celle de la banque classique. La seule différence c'est que l'Accès Banque offre des services d'épargne à la population à faible revenu.

II ANALYSE D'ACCESSIBILITE DES PAUVRES

II-1 Analyse comparatives entre les deux types des institutions de micro finance

Pour qu'on puisse bénéficier d'un crédit aux institutions financières mutualistes, l'adhésion en tant que membre est une nécessité et aussi une obligation. Chaque

demandeur de financement à ce type des institutions doit être membre. Etre membre est une autre forme de garantie chez eux. C'est pour cette raison que la valeur des matériaux en garantie exigés est inférieure à celle des institutions non mutualistes.

TABLEAU II : le montant de la garantie aux institutions financières mutualistes ou non à Madagascar.

	Montant de la garantie
OTIV	-la garantie matérielle est équivalente à 100% du montant du prêt accordé quelque soit le type de crédit qu'on a pris comme exemple.
CECAM	-La garantie matérielle n'est pas exigée mais seulement la réserve de propriété pour le type de crédit LVM et l'obligation du stock de produit pendant la récolte pour le crédit GCV constituent la garantie chez eux. Le prêt que cette institution est à mesure d'octroyer soit proportionnel aux produits stockés par le demandeur du crédit GCV.
ADéFi	-La garantie matérielle est à 130% du montant du prêt accordé.
SIPEM	-La garantie peut être soit un bien immeuble soit un bien meuble qui ont une valeur supérieur ou égale à 150% du prêt donné.

L'adhésion en tant que membre n'est pas gratuite. Comme tout type d'association, il y a de droit d'adhésion et une part sociale qui est différente d'une institution à une autre.

TABLEAU III: le droit d'adhésion et la part sociale.

	OTIV	CECAM	ADéFI
Droit d'adhésion (en Ar)	700	2000	600
Part social	2000	20000	00

Source : auprès des agences de micro finance.

De plus, pour bénéficier un crédit chez les mutualistes il faut que l'emprunteur soit membre de l'institution où il a demandé de crédit au minimum pendant 2 mois et il devrait bloquer une partie de son épargne correspondant à un pourcentage qui figure dans le contrat. Donc, il faut être membre et épargnant en même temps pour bénéficier d'un crédit aux institutions mutualistes sans compter d'autres exigences comme : le frais lié au dossier, la durée d'étude du dossier,…ce qui n'est pas le cas chez les institutions non mutualistes : on ne paie que le frais de dossier, la garantie, le taux d'intérêt. Mais la durée d'étude du dossier est un peu longue par rapport à celle des institutions mutualistes (3 mois à 1 an face à 15 jours à 1 mois). Pourtant le

montant du crédit octroyé par les mutualistes est plus élastique et plus accessible à toutes les CSP de la population.

L'évolution du nombre des clients ou membres dans ces deux types des institutions est présentée par les deux tableaux suivants :

TABLEAU IV : Activités des IMFs non mutualistes de 2002 au 31 décembre 2006

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre des clients	8474	10991	17245	8150	4353
Encours du crédit (en million Ar)	1555	1820	2634	2928	4353

Source : AIM : 5fmg= 1Ar

TABLEAU V : Evolution des activités des IMFs mutualistes de2002 au 31 décembre 2006

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de caisse	338	380	380	394	413
Nombre des membres	135305	179399	198912	232347	289508
Encours d'épargne (en million ar)	10372	18992	21803	25510	31317
Encours de crédit (en million Ar)	11212	19519	25382	36235	40219

Source : APIFM

COMMENTAIRE :

- Le nombre de membre

De 2002 à 2006, le nombre de membre des IMFs mutualistes a été doublé, passant de 135305 à 289508 individus. Par contre, les clients qui ont bénéficier de crédit aux IMFs non mutualistes ont été réduit depuis 2004 (17245 à 8150 puis 4353), quant même le nombre de bénéficière de crédit a atteint 14669 individus au 31 décembre 2006. L'existence de service d'épargne chez les IMFs mutualistes pourrait être la cause de cette différentiation des clients. D'ailleurs le volume d'épargne a connu une progression spectaculaire de 2002 à 2006 (voir trois (3) fois : de Ar10372 millions à Ar 31317 millions).

- Le crédit distribué

Toujours dans la même période, les encours du crédit ce sont accrus de Ar11212millions à Ar40219millions voir plus de trois (3) fois en 5 ans pour les mutualistes. Par contre, pour le même service celle-ci ne représente que 4.3millions d'Ariary au 31 décembre pour les non mutualistes (10% de celle des mutualistes).

Mais les conditions d'octroi de crédit ne sont pas identiques dans chaque institution même si elles sont toutes des mutualistes. C'est pour cela qu'on analyse

l'accessibilité des pauvres aux institutions financières mutualistes en comparant les conditions d'octroi de crédit entre eux.

II-2 Etude comparative de l'accessibilité aux institutions qui collecte d'épargne et octroi de crédit en même temps (on prendra : OTIV, CECAM, ADéFi et l'Accès Banque)

La comparaison de l'accessibilité à l'OTIV, la CECAM, l'ADéFi et l'Accès Banque se présente dans le tableau suivant :

TABLEAU VI : Comparaison entre les institutions qui offrent un double service

	AVANTAGES	INCONVENIENTS
OTIV	-Traitement de dossier très rapide -Montant du crédit progressif -Remboursement négociable -Plus de facilité de crédit lors du renouvellement du crédit -Epargne bloquée pouvant être rémunérée	-être membre pendant 3 mois pour bénéficier -Mise en place obligatoire d'une épargne pour l'obtention de crédit
CECAM	-Facilité de constitution de garantie -Facilitation d'acquérir un nouvel équipement	Part social très élevé Apport personnel obligatoire Frais de dossier élevé Taux d'intérêt élevé
ADéFi	Droit d'adhésion moins chèr Frais de dossier acceptable Montant de crédit varié Epargne bloquée rémunerée	Traitement de dossier trop lent Exigences des biens meubles comme garanties Apport bénéficiaire obligatoire au troisième prêt
Accès Banque	Pas de droit d'adhésion s Pas de niveau minimum de premier dépôt	En tant que banque, augmentation de frais par le frais de tenue de compte L'octroi de crédit équivalent à l'autre banque

Le choix des individus se fait par l'analyse de ces conditions en fonction de son état financier.

De plus, les catégories d'épargne que l'emprunteur a choisi pourrait avoir une influence et peut être avantageux pour lui. Il y a plusieurs types d'épargne chez les mutualistes. Donc, la description des quelques types du crédit est une nécessité.

Les types de l'épargne *:*

✓ *l'OTIV* :

L'OTIV offre 3 formes de dépôt :

- Le dépôt à vue : L'objet c'est de mettre l'argent disponible à tout moment, en sécurité. C'est une épargne non rémunérée et sans frais de gestion.
- Le dépôt spécialisé : c'est une épargne qui permette au membre de garder en réserve des sommes d'argent qu'il pourra retirer à tout moment. Le solde minimum exigé par l'OTIV s'élève à Ar50.000 par mois
- Le dépôt à terme ou le DAT : c'est un placement financier à terme. C'est une épargne rémunérée de 4,5% à 7,5%. Le versement minimum doit être Ar200.000 et la durée de placement est entre 3 et 12 mois.

✓ *L'accès banque*

❖ **compte à vue :**

C'est un compte où l'épargnant peut retirer une partie de ses épargnes deux fois par mois au maximum à titre gratuit. Il a une durée illimitée et il est permis de faire les opérations comme versement d'espèces, le prélèvement d'espèce, l'opération avec cheque accès banque, l'opération avec effet de commerce, l'encaissement caisse confrère, le virement interne et externe au local. Pour un particulier on exige seulement de certificat de résidence avec le pièce d'identité lors d'une ouverture de compte, pour les associations le récépissé de la création et le copie des statuts sont demandés et pour les entreprises, l'accès banque a demandé l'extrait du RC inférieur de 3 mois, la copie du statue, NIF, Carte statistique. Le frais de tenu de compte est de Ar1000 pour les particuliers et les associations et Ar4000 pour les entreprises. Le taux d'intérêt et de 1% capitalisé mensuellement.

❖ **Compte épargne TOKY**

Ce compte n'a tiré aucun frais de tenu de compte. Le frais de transaction à partir du troisième retrait s'élève à 1% de la valeur de prélèvement effectué et celui

d'encaissement d'un cheque confrère ou effet du commerce sur le compte ABM est de Ar1000. Le taux d'intérêt s'élève à 6% capitalisé mensuellement à une durée illimitée. Les conditions de l'ouverture de compte sont identiques à celles du compte à vue.

❖ **Dépôt à terme :**

L'accès banque exige de solde et dépôt minimum de Ar200000. Le taux d'intérêt s'élève entre 6% à 10% capitalisé à la fin de la période suivant la durée de dépôt (entre 30 et 360 jours renouvelable). Le frais de tenue de compte par mois et le frais de transaction sont gratuits. La répartition du taux d'intérêt annuel pour le dépôt à terme se présente comme suit :

Tableau VII: Taux d'intérêt annuels pour le dépôt à terme (avant IRCM) en %

	30 à 89 jours	90 à179 jours	180 à359 jours	360 jours
< 1.000.000Ar	6,00%	6,50%	7,00%	8,00%
< 5.000.000ar	6.50%	7,25%	8,25%	9,25%
< 20.000.000Ar	7,00%	8,00%	9,00%	10,00%
≥ 20.000.000Ar	7,00%	8,00%	9,00%	10,00%

Source : auprès des agences de l'accès banque.

✓ ***CECAM :***

Le CECAM propose 3 types d'épargne :

- Le dépôt à vue : c'est un type d'épargne qui a la même exigence que le dépôt à vue des autres institutions micro finance, non rémunéré, avec une facilitation de dépôt et de retrait selon les besoins des membres. Il permet de garder en sécurité une réserve d'argent tout en pouvant en retirer à tout moment.
- Le dépôt à terme est une sorte d'épargne dont le propriétaire ne peut pas retirer de l'argent dans son compte qu'à la fin d'échéance. La rémunération s'élève entre 4 à 12% par an suivant le montant de dépôt.

Le plan d'épargne projet qui est nécessaire pour qu'on puisse une réduction d'intérêt lors de demande de crédit. De plus, c'est un compte rémunéré de 9 % par an. Mais elle exige un minimum de dépôt à Ar4000 suivi des dépôts mensuels minimum d'Ar2000. Le taux d'intérêt augmente de 12% par an si le dépôt

dépasse Ar20.000.000. Les membres ne devront pas faire de retrait qu'après un an de dépôt : la durée maximale de ce dépôt est de 3 ans.

- L'ADéFi

Il ne propose qu'un seul type d'épargne appelé « épargne à vue ». Son taux d'intérêt de placement est de 2% par an. Le volume de l'épargne n'a pas de limite. Et cette épargne leur permet d'accéder à un crédit.

L'évolution des activités

Face à ces avantages et inconvénients des institutions mutualistes, le nombre des membres est évolué différemment entre eux. Par exemple, le nombre de membre de l'OTIV a varié de 6156 individus à 61583 individus depuis 1999 à 2006 dans la proportion des femme varie de 42,8% en 1999 à 48,01% en 2006 et celle de l'homme est de 53,3% à 44,56% dans la même période. A la fin de l'année 2006, l'OTIV octroi beaucoup plus de crédit voir 36,60%[19] du crédit octroyé par les institutions dans les réseaux membres de l'APIFM. Elle a connue une grande évolution au niveau de caisse (de12 à 40 caisses depuis 1999) et de l'épargne collectée.

En 2004, il y a 172 CECAM et 64044 sociétaires. Et en 2006 CECAM octroi de crédit à peu près de 32,43%[20] de la totalité fournie par les autres membres de l'APIFM et celui de l'ADéFi représente le 25,43%[21] de crédit octroyer par les institutions membres de l'APIFM en 2006.

II-3 Analyses d'accessibilités des pauvres aux institutions de micro crédit.

Le tableau suivant pourrait resumer la comparaison d'accessibilité des pauvres aux institutions de micro crédit :

[19] Voir annexe2
[20] Voir annexe 2 : calcul : le montant du crédit octroyé par l'institutions sur le total du crédit octroyé par les membres d'APIFM
[21] Voir annexe 2 : calcul : le montant du crédit octroyé par l'institutions sur le total du crédit octroyé par les membres d'APIFM

Tableau VIII : comparaison des institutions de micro crédit

	AVANTAGES	INCOVENIENTS
SIPEM	Montant de prêt très varié	Taux d'intérêt élevé Assurance vie obligatoire Frais de dossier élevé et conditionné
Micro-Cred Madagascar	Montant de prêt très élastique et corresponde à tout le montant demandé par le bas revenu	Taux d'intérêt élevé Procédure d'octroi de crédit trop exigé
PAMF	Crédit diversifiée et bien partager Paiement à la fin d'échéance	Taux d'intérêt trop élevé

Comme il s'agit des institutions non mutualistes, l'obligation d'être membre n'existe pas et il n'y a pas de droit d'adhésion. Ce ci pourrait attirer les clients à demander de crédit chez elles. Mais faute de l'absence de l'épargne, la garantie chez les institutions non mutualistes est exhaustive.

II-4 Problèmes rencontrés aux institutions de micro finances existantes.

- Les institutions de micro finance ne donnent pas de crédit pour démarrer un projet mais seulement pour financer une activité déjà encours, or les pauvres n'ont pas de l'activité propre à eux faute d'inexistence de fond de démarrage.
- Le taux d'intérêt demandé par les institutions de micro finance est trop élevé, ajouter par l'exigence de garantie énorme qui n'est pas à la portée des pauvres.
- L'attente d'une durée plus ou moins longue d'étude de dossier retarde l'activité. De plus, il faut qu'on soit membre au moins depuis 3 mois pour pouvoir demander du crédit chez les institutions mutualistes. Or, le marché n'attend pas à cause de la concurrence et aussi c'est un événement occasionnel comme il s'agit d'un financement à court terme.
- Certaines zones rurales à Madagascar ne sont pas couvertes par les réseaux des institutions de micro finance et ne pourraient pas bénéficier les services offerts par ces institutions. Et s'il y a des institutions dans les locaux, certaines

personnes ne veulent pas accéder à la demande de crédit par la honte de demander de crédit ou par l'insuffisance d'information reçue. Beaucoup de personnes ne connaissent pas l'activité de micro finance.

A cause de ces problèmes, on enregistre une faible accessibilité dans le micro finance même si le taux de pénétration augmente d'année en année mais par rapport à la totalité de la population, celle-ci est jugée comme faible. En 2004, la proportion des ménages qui connaissait l'établissement de crédit 39,2% seulement.

Chapitre III : Perspectives des solutions

I- Amélioration des services existants

I-1 le taux d'intérêt

Pour l'élévation de taux d'intérêt :

L'objectif de micro finance est d'aider les pauvres et la population à faible revenu. Pourtant le taux d'intérêt qu'elle fixe ne pas à la portée des pauvres. La réduction de ce taux est souhaitable pour accroître l'accessibilité des pauvres à ses services. La baisse du taux d'intérêt pourra réaliser si :

- On plafonne le montant d'intérêt par une élaboration d'une loi. Toutes les institutions devraient suivre et utilisent le montant inférieur ou égal au taux préconisé par la loi.
- La première solution pourrait décourager les opérateurs économiques et empêche la nouvelle entrée des autres institutions. Alors une autre solution est envisageable, il faut encourager les nouveaux venus afin de favoriser la concurrence. Par la loi de marché, le taux d'intérêt va diminuer. Il se peut que l'Etat facilite l'obtention de licence ou donne une certaine somme à titre d'une subvention.
- Enfin, l'imposition du taux d'intérêt suit un calcul et lorsque une institution fixe le leur a un taux précis, celui ci est le fruit du calcul qu'il a fait et qui conditionne la pérennité et la viabilité des services qu'elle offerte. Par contre, certaines profitent la situation et falsifient le calcul en prélevant un bénéfice très important. Pour résoudre ce mal attendu, il faut imposer aux institutions de micro finance une plus grande transparence de méthodes de calcul des intérêts.

I-2 La sensibilisation

Il faut sensibiliser les institutions de micro finance dans le média : télévision, radio nationale ou privée, le journal, les panneaux publicitaires et divers affichages pour que les gens soient au courant de l'existence des institutions et connaissent les services offerts ainsi que les conditions d'accès.

I-3 Le nouvel service

L'offre d'un nouveau service comme l'octroi de crédit pour un fond de démarrage d'un projet est nécessaire. La réalisation de cet investissement n'est pas trop risquée si on fait l'étude de faisabilité de projet vis-à-vis de la situation de l'emprunteur : ses moyens, ses opportunités pour réaliser son projet.

Par soucie du marché, la rapidité d'accès au crédit est plus pratique. La micro finance devrait réduire, au minimum possible, la durée d'étude du dossier.

II- autres :

La plupart des pauvres n'a pas de possibilité de réaliser un projet mais ils ont leurs forces de travail et leur amitié l'un envers l'autre. Même s'ils ont de terre à cultiver comme les gens à la campagne, les moyens de les exploiter sont inexistants. Pour demander de crédit auprès les institutions financières mutualistes, il est nécessaire de constituer un dossier, d'attendre le moment d'acceptation et tout le reste. Par contre la plupart des ruraux sont illettrés. La constitution de dossier est un autre problème. De plus, les paysans n'ont pas d'épargne, pas de liquidité en poche et ne pourraient pas payer le frais de dossier. Pour la garantie, la plupart de terre des paysans ne sont pas borné ni titré, alors la terre ne peut pas être utilisée comme une garantie. Avec tous ces problèmes, sans compter les moyens de remboursement et le taux d'intérêt élevé, les paysans devraient chercher une autre solution pour lutter contre la pauvreté.

II-1 La solidarité entre les paysans :

Sans argent pour payer le salaire de travailleur et pas de semence, les paysans peuvent s'organiser entre eux et partager la semence afin de la rembourser pendant la période de la récolte et de faire ensemble leur travail en s'entraidant les uns les autres de façon bien planifié. Si chacun a son propre activité et peut subvenir aux besoins de sa famille après une vente de la partie d'une production, il pourra demander du crédit auprès des institutions pour rendre son activité plus productive. Donc l'institution financière est utile mais dans un état plus stable mais non pas pendant la période où les paysans vivent dans une situation de dénouement total.

II-2 La recherche d'une petite activité :

Pour commencer les ouvriers non qualifié pourraient faire une petite exploitation en fonction de moyens qu'ils disposent. Ils devraient faire en sorte que ses petites activités marchent en merveille afin qu'ils puissent les développer. L'aide des proches semble nécessaire pour débuter. Et après une plus ou moins longue expérience, la demande du crédit auprès des institutions financières est envisageable. De plus, l'acceptation du dossier par ces dernières est plus que sure suite à ces expériences.

II-3 Le rôle du gouvernement :

Le micro crédit, dans sa forme la plus courante, n'est pas adapter pour les dépenses non productif comme : l'habitat, les dépenses sanitaire et scolaire. Pour aider les pauvres ont accédé à ces services, l'Etat doit intervenir dans la construction d'école et d'hôpital publique, subventionnée les médicaments achetés à la pharmacie de l'hôpital et annuler le droit d'inscription à l'école primaire publique comme le cas à Madagascar actuellement. Donc, l'Etat ne pourra pas échapper à la lutte contre à la pauvreté.

CONCLUSION

CONCLUSION

En définitive, les pauvres luttent contre la faim le jour au jour. Leur situation ne cesse de s'aggraver depuis. Ils n'ont pas ni d'argent ni d'activité plus productive. Leur situation est plus critique.

Certains des ces pauvres luttent pour pouvoir sortir de la pauvreté et d'autres ne font rien. Et malgré tous les efforts que l'Etat entreprend, ceux-ci n'ont pas des conséquences tangibles sur la société.

Pourtant depuis 1990, les institutions de micro finance étaient nées. Leurs objectifs sont d'aider les pauvres à financer leur activité afin que cette catégorie personne pourra élargir ses activités, améliorer leurs conditions de vie et pourra participer au développement économique du pays. Elles proposent des services d'épargne et/ou de crédit en ciblant la population à faible revenu et les exclus de système bancaire classique. Elles accroîtraient ses membres et ses clients au fur et à mesure du temps qui s'écoule. Mais malgré cela, le taux de pénétration aux services offerts est encore plus faible par rapport à la totalité de la population concernée.

Le taux pratiqué par ces institutions est jugé trop élevé et elles exigent une garantie très exhaustive et il est impossible pour les pauvres de la trouver. La durée de traitement est trop longue et le frais de dossier constitue une autre charge qui demande de l'argent liquide a priori. La plupart des institutions surtout le micro- crédit cible les micros entreprises qui pratiquent leur activité pendant 6mois au minimum mais non pas aux pauvres qui cherchent des fonds de démarrage.

Pour que les pauvres puissent accéder de plus en plus dans les institutions de micro finance, l'amélioration de condition d'accès est utile. Il faut chercher des moyens pour baisser le taux d'intérêt, pour donner un nouvel service comme la création de crédit affecter au démarrage du projet et pour rendre plus facile et rapide l'accès au crédit.

Autres solutions pourraient être proposées pour lutter contre la pauvreté. Il faut que les paysans s'entraident mutuellement afin qu'ils pourraient résoudre leur situation de manque de nourriture par eux même avant de recourir auprès des institutions. La concentration dans les activités peu productive est préférable au début et lorsque l'activité marche bien, la demande de financement semble une

bonne idée. Donc les services offerts par les institutions pouvaient contribuer à la lutte contre la pauvreté mais l'accessibilité des personnes très pauvres est quasi-nulle. Il faut attendre qu'ils ont au moins une activité qui peuvent subvenir aux besoins fondamentaux de leur famille pour qu'ils puissent accéder de plus en plus à la micro finance. Pour le moment, la prise en charge par l'Etat pour subvenir aux besoins sociaux est une solution irrévocable.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et rapports.

1- Laroque P., et Kalala J. P. (2002)

L'impacte des coopératives d'Epargne et de Crédit au Burkina FASO

Nombre de page : 96

2- INSTAT (2004) *Enquête périodique auprès des ménages 2004*

Rapport principal

Nombre de page : 187

3- ONU *Déclaration du Millénaire et OMD ;*

Nombre de page : 19

Livres des mémoires.

1-FANJAVA Rosa Harisoa (Déc.2001)

Rôles des IMFs dans la lutte contre la pauvreté ; 1055/RS CEE ; sous la direction de RAKOTOVAO José Alex. (Grand mémoire : DEA)

Nombre de page : 96

2-RANDRIANASOLO Miora (2001)

Pauvreté à Madagascar un handicap à vaincre : les stratégies adoptées ; 1048 CEE ; sous la direction de RAKOTOVAO José Alex. (Mémoire de maîtrise)

Nombre de page : 64

2- RAJAONARISON Nomenjanahary Michela ;

Les institutions financières mutualistes : « Vecteurs des luttes contre la pauvreté en milieu rural ». Cas de Madagascar ; 1076 CEE ; sous la direction de RAMAHATRA Olivier. (Mémoire de maîtrise)

Nombre de page : 71

Sur le net

http://www.planetfinance.org/microfinance-entreprise/microfinance-présentation.php

BM 2000:http://www.undp.org/undp/hdro/anatools htm-3

http://www.madamicrofinance.mg/historique.htm

http://www.madamicrofinance.mg/contexte.htm

http://www.madamicrofinance.mg/microfinance.htm

http://www.madamicrofinance.mg/résultats.htm
http://www.populationdata.net/pauvreté/madagascar-pauvreté-janv06.php
http://www.madanight.com/articles/ppolitique/541-pauvreté-de-l-optimisme-malgré-un-classement-peu-flateur-pour-madagascar.html
http://www.lamicrofinance.org
http://www.popinter.org/IMG/pdf/nahama_deasec.pdf
http: (www.K surf.net~smb-mad-gtmicrofinances.Htm.

ANNEXES

ANNEXE I

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

OBJECTIFS	CIBLES	INDICATEURS
Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	**Cible 1.** Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour 2. Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté] 3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
	Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisace pondérale 5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal port calorique
Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous	**Cible 3.** D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux net de scolarisation dans le primaire 7. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième 8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	**Cible 4.** Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 10. Taux d'alphabetisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes 12. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5ans	**Cible 5.** Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	14. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 15. Taux de mortalité infantile 16. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle	**Cible 6.** Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	17. Taux de mortalité maternelle Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	**Cible 7.** D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans 19. Taux d'utilisation de la contraception Nombre d'enfants orphelins du sida
	Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie 22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme 23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie 24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe
Objectif 7. Assurer un environnement durable	**Cible 9.** Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25. Proportion de zones forestières 26. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité 27. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) 28. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant)
	Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	29. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure
	Cible 11. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	30. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement 31. Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	**Cible 12.** Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles prévisible et non discriminatoire	**Aide publique au développement** 32. APD nette, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs (cibles : 0,7 % au total et 0,15 % pour les PMA) 33. Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) 34. Proportion de l'APD qui est déliée 35. Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits États insulaires en développement 36. Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral

ANNEXE II

MONTANT EN Ariary

Situation des crédits dans les réseaux membres de l'APIFM
AU 31/12/06

Nom de l'Union	Encours de crédits				Nombre de crédits encours				Créances Douteuses et Litigieuse	Provisions sur CDL	CDL net de Provisions
	CT	MT	LT	TOTAL	CT	MT	LT	TOTAL			
URCECAM											
VAKINANKARATRA	738 486 790	763 636 939	3 996 024	**1 506 119 753**	2 641	1 029	112	**3 782**	785 060 612	509 179 597	275 881 015
MENABE	228 791 777	203 752 754	0	**432 544 531**	983	373	0	**1 356**	44 605 707	36 067 785	8 537 919
AMORONI MANIA	730 720 489	1 039 604 995	3 143 227	**1 773 468 711**	3 166	937	39	**4 142**	368 238 890	296 525 078	71 713 820
BONGOLAVA	620 707 293	289 425 218	2 304 500	**912 437 011**	1 523	467	30	**2 020**	46 029 861	39 555 610	6 474 271
ITASY	1 429 462 184	1 195 490 817	1 041 600	**2 625 994 601**	3 068	830	9	**3 907**	114 534 867	105 922 205	8 612 662
IVONTMERINA	585 620 620	530 363 562	1 261 000	**1 117 245 182**	1 762	586	4	**2 352**	304 822 956	236 050 045	68 772 911
ANALAMANGA	1 562 884 885	741 284 502	78 800	**2 304 248 187**	3 789	61	1	**3 851**	106 477 500	101 318 560	5 158 940
SOFIA	403 175 016	394 732 220	0	**797 907 237**	1 611	944	0	**2 555**	99 361 869	86 810 560	12 551 309
ALAOTRA	728 508 591	844 526 914	0	**1 573 035 505**	957	578	0	**1 535**	15 330 453	9 330 897	5 999 556
Sous Total	**7 028 357 647**	**6 002 817 922**	**11 825 151**	**13 043 000 719**	**19 500**	**5 805**	**195**	**25 500**	**1 884 462 761**	**1 420 760 368**	**463 702 403**
TIAVO											
FITIA	2 186 453 265	0	0	**2 186 453 265**	6 921	0	0	**6 921**	115 973 923	79 965 144	36 008 779 *
Sous Total	**2 186 453 265**	**0**	**0**	**2 186 453 265**	**6 921**	**0**	**0**	**6 921**	**115 973 923**	**79 965 144**	**36 008 779**
OTIV											
ANTANANARIVO	4 013 312 301	0	0	4 013 312 301	4 869	0	0	4 869	98 986 531	96 575 212	2 411 319
Dont ANTSIRABE											
TOAMASINA	2 726 126 266	0	0	2 726 126 266	4 702	0	0	4 702	138 300 781	75 999 996	62 300 785
AMBATONDRAZAKA	5 616 801 362	0	0	5 616 801 362	4 544	0	0	4 544	310 870 811	0	310 870 811
SAVA	621 161 978	0	0	621 161 978	1 292	0	0	1 292	76 148 816	69 853 802	6 295 014
DIANA *	1 742 379 710	0	0	1 742 379 710	1 509	0	0	1 509	48 585 786	23 161 581	25 424 185
Sous Total	**14 719 781 619**	**0**	**0**	**14 719 781 619**	**16 916**	**0**	**0**	**16 916**	**672 892 706**	**265 590 591**	**407 302 117**
AECA											
TAFITA	19 057 383	0	0	19 057 383	213	0	0	213	9 072 383	6 141 773	2 930 610 *
AVOTRA	22 861 593	0	0	22 861 593	81	0	0	81	3 821 593	3 437 093	384 500 *
Sous Total	**41 918 976**	**0**	**0**	**41 918 976**	**294**	**0**	**0**	**294**	**12 893 976**	**9 578 866**	**3 315 110**
ADEFI	8 432 179 725	1 795 160 023	0	10 227 339 747	7 509	140	0	7 649	155 722 404	68 755 636	86 966 769
Sous Total	**8 432 179 725**	**1 795 160 023**	**0**	**10 227 339 747**	**7 509**	**140**	**0**	**7 649**	**155 722 404**	**68 755 636**	**86 966 769**
TOTAL	32 406 691 231	7 797 977 944	11 825 151	40 218 494 326	51 140	5 945	195	57 280	2 841 945 772	1 844 650 595	997 295 177

Portefeuille à risque: Encours de crédits dont au moins un remboursement du principal est en retard, en moyenne à J+ 90 et hors provisions

* Chiffres au 30/06/06

** Chiffres au 30/09/06

Sources:
- INTERCECAM / UNICECAM
- UPOTIV
- UCTIAVO
- SOA-FIDIAECA
- Direction Générale ADEFI

Nom : MIARISOA
Prénoms : Bakoly Henri Myriame Ulisse Excellante
Titre : L'accès des pauvres au micro crédit à Madagascar
Nombre de pages : 43
Nombre de tableau : 08

Résumé :

L'objectif de micro finance c'est d'offrir aux pauvres et à la personne à faible revenu les services d'épargne et/ou de crédit. C'est une offre à un montant inférieur à celle que propose la banque secondaire. Elle est sensée être plus adaptable pour les exclus du système financier. Pourtant, rien n'est gratuit et l'accessibilité des cibles est remise en question. Il y a toujours de faible taux de pénétration dans ces institutions. Pour remédier ces problèmes, il fallait de trouver des solutions, pour faciliter les conditions d'accès ainsi que pour pouvoir offrir un investissement au projet en démarrage.

Mots clés : *crédit, épargne, pauvres, accessibilité, micro crédit, micro finance, institution, revenu, monnaie, liquidité, mutualiste, démarrage, investissement.*
Encadreur : *Monsieur FANO ANDRIAMAHEFAZAFY RAMAROMANANA*
Adresse de l'auteur : Bloc 77A1 CU AMBOHIPO ANTANANARIVO (101)